

GRANDE
TRAVERSÉE
DES PYRÉNÉES



Traversée des Pyrénées Pyrénées Occidentales

Pays basque - Béarn

**GR®
10**

AVEC L'APPUI TECHNIQUE
DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX
DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE

**GR®
8**

DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES,
DES HAUTES-PYRÉNÉES
ET DE LEURS BÉNÉVOLES



Comment utiliser ce guide GR®

POUR COMPRENDRE LA CARTE IGN



• 974

Les courbes de niveau
Chaque courbe est une
ligne (figurée en orange)
qui joint tous les points d'une même
altitude. Plus les courbes sont serrées
sur la carte, plus le terrain est pentu. A
l'inverse, les courbes espacées indiquent
une pente douce.

Route	
Chemin	
Sentier	
Voie ferrée, gare	
Ligne à haute tension	
Cours d'eau	
Nappe d'eau permanente	
Source, fontaine	
Pont	
Eglise	
Chapelle, oratoire	
Calvaire	
Cimetière	
Château	
Fort	
Ruines	
Dolmen, menhir	
Point de vue	

D'après la légende de la carte IGN au 1 : 50 000.

Les sentiers de **Grande Randonnée®**
décrits dans ce **TopoGuide** sont
tracés **en rouge** sur la carte IGN
au 1 : 25 000 (1 cm = 250 m).



Situation géographique
sur le sentier GR®
(descriptif indiqué page de
droite)



← Découverte
de la nature
et du patrimoine

Le sentier GR® 10 D'Hendaye à Arrens-Marsous



← N° du GR®

← Titre de l'itinéraire

D'Hendaye à la D 810

1 h 10

À Hendaye >

> Le GR® 10, comme la HRP (sentier de Haute Randonnée Pyrénéenne), prend son départ à Hendaye (0 m), au bord de l'Océan, face à l'ancien Casino de style mauresque,

1 Dos à l'Atlantique, s'engager dans le boulevard du Général-Leclerc, traverser le square du Rond-Point et emprunter légèrement à droite la rue des Citronniers. Suivre à gauche le boulevard qui borde la baie de Chingoudy et contourner un terrain de foot par la droite. Tout de suite après, passer sous le pont du boulevard du Général-de-Gaulle, traverser un parking et emprunter la rue Pellot. Au rond-point, emprunter la rue Parcheteguia en traversant une cour d'immeuble, remonter à gauche la rue de Subornea, passer sous la voie ferrée et gravir la ruelle en face, Monter par la route sur 60 m, puis utiliser la rue Errondenia s'élevant vers l'est.

2 Monter par la petite route à droite, laisser une villa à gauche, puis s'engager sur le chemin à gauche vers un bois clôturé. Au sud-est, il traverse des landes, grimpe un peu, néglige une villa à gauche, descend et débouche sur la D 810 (ex N 10) (92 m).

De la D 810 à Biriattou

1 h

3 Monter par la D 810 (ex N 10, ⚠ > danger : route fréquentée) à gauche sur 50 m, puis descendre sur le sentier à droite, au-dessus d'une cabane en dur. Il gravit une croupe, puis descend. Remonter par la petite route et, après la maison Chabaldegui, descendre par la rue à droite.

4 Suivre la petite route à gauche, partir à droite, puis passer sous l'autoroute par le passage souterrain. Emprunter le chemin qui monte en face. Franchir le ruisseau et atteindre une bifurcation, à l'entrée de Biriattou (50 m).

Descriptif du bandeau :
 L'étape de... à...
 Temps de marche
 Couleur du balisage

2 Situation sur la carte
(indiquée p. de gauche),
avec descriptif détaillé
du sentier de Grande
Randonnée®.

👁 Curiosités
touristiques,
monuments, etc.
à découvrir durant
l'étape.

Des itinéraires Hors GR®
peuvent être mentionnés,
généralement non balisés.
Ils permettent de rejoindre
un hébergement,
un moyen de transport,
un point de ravitaillement.
Ils sont indiqués en tirets
sur la carte.

Temps de marche
 Couleur du balisage
 Ressources
disponibles (voir tableau
des ressources p.16)

RANDONNEUSE SUR LA PLAGE D'HENDAYE /
PHOTO C64



GR® 10 • D'Hendaye à Arrens-Marsous • 29



Itinéraires et randonnées

Préparez votre
itinérance avec



sur MonGR.fr

LES ITINÉRAIRES DÉCRITS

GR®
10

GR®10 > d'Hendaye à Arrens-Marsous : 277 km (17 jours).

Tour du Pic du Midi d'Ossau > 17 km (2 jours).

GR®
8

GR®8 > d'Urt à Sare : 68 km (3 jours).

GRANDE
TRAVERSÉE
DES PYRÉNÉES



LE BALISAGE DES SENTIERS

Les sentiers **GR®10** et **GR®8** sont balisés en blanc et rouge.
En complément de ces balises, le logo ci-contre sera votre fil d'Ariane
sur l'ensemble de la signalétique officielle de votre parcours.

SUGGESTIONS DE RANDONNÉES DE 2 à 7 JOURS

De Bidarray à Saint-Jean-Pied-de-Port :	2 Jours
1 ^{er} jour : de Bidarray à Saint-Étienne-de-Baigorry (p. 45-49)	8 h 10
2 ^e jour : de Saint-Étienne-de-Baigorry à Saint-Jean-Pied-de-Port (p. 49-55)	6 h 25
D'Urt à Sare :	3 Jours
1 ^{er} jour : d'Urt à Mouguerre (p.117-119)	5 h
2 ^e jour : de Mouguerre à Cambo-les-Bains (p. 121-125)	5 h
3 ^e jour : de Cambo-les-Bains à Sare (p. 125-131)	7 h 10
De Saint-Jean-Pied-de-Port à Sainte-Engrâce :	4 Jours
1 ^{er} jour : de Saint-Jean-Pied-de-Port à Kaskoleta (p. 55-57)	5 h 10
2 ^e jour : de Kaskoleta au col Bagargiak (p. 57-63)	7 h 55
3 ^e jour : du col Bagargiak à Logibar (p. 63-71)	6 h 40
4 ^e jour : de Logibar à Sainte-Engrâce (église) (p. 71-75)	9 h
De Sainte-Engrâce à Arrens-Marsous :	7 Jours
1 ^{er} jour : de Sainte-Engrâce (église) à La Pierre-Saint-Martin (p.79)	4 h 50
2 ^e jour : de La Pierre-Saint-Martin à Lescun (p. 81-85)	6 h 50
3 ^e jour : de Lescun à Borce ou Etsaut (p. 85-87)	6 h 20
4 ^e jour : de Borce ou Etsaut au refuge d'Ayous (p. 87-93)	6 h
5 ^e jour : du refuge d'Ayous à Gabas (p. 93-95)	2 h 35
6 ^e jour : de Gabas à Gourette (p. 95-103)	9 h 35
7 ^e jour : de Gourette à Arrens-Marsous (p. 103-107)	6 h 10

Suivez les balisages de la FFRandonnée

LES TYPES DE BALISAGE

Type d'itinéraire	1 GR®	2 GR® PAYS	3 PR®
Bonne direction			
Tourner à gauche			
Tourner à droite			
Mauvaise direction			

1 Grande Randonnée / **2** Grande Randonnée de Pays / **3** Promenade & Randonnée

MARQUAGES DES BALISAGES

Le jalonnement des sentiers consiste en marques de balisage réalisées à la peinture ou avec tout autre procédé sur les arbres, les rochers, les murs, les poteaux. Leur fréquence est fonction du terrain.



Les baliseurs-collecteurs : savoir-faire et disponibilité

Pour cheminer sereinement, 8900 bénévoles passionnés s'activent toute l'année, garants d'un réseau de 180000 kilomètres d'itinéraires, sélectionnés et aménagés selon des critères de qualité.





INFOS PRATIQUES

Espelette Erreka (64250)

- **Camping à la ferme et ferme-auberge Erreka**, quartier Basaburu, Xavier Jauregui, 05 59 93 80 29, xavier.jauregui@wanadoo.fr, restauration.

Aïnhua (64250), hors GR® à 3,5 km

- **Gîte d'étape et camping Harazpy**, quartier Gaztelu Gain, 05 59 29 83 38 ou 06 75 58 04 85, 12 pl., cuisine.
- **Tous types d'hébergements**, s'adresser à l'OT de Saint-Pée-sur-Nivelle, 05 59 54 11 69.

Souraïde (64250), hors GR® à 2 km

- **Hôtel-restaurant Bergara**, chemin Eperraenia, 05 59 93 90 58, hotel.bergara@wanadoo.fr
- **Camping Alegera**, 209, route d'Espelette, 05 59 93 91 80, www.camping-alegera.com, ouvert d'avril à oct.

Pinodieta (64250 Souraïde)

- **Chambres d'hôtes**, s'adresser à l'OT d'Espelette, 05 59 93 95 02.

Pont d'Amotz (64310 Saint-Pée-sur-Nivelle)

hors GR® à 1 km

- **Hôtel-restaurant Mendionde**, quartier Amotz, route de Sare, 05 59 54 14 90, 47 ch., réservation conseillée.
- **Tous types d'hébergements**, se renseigner à l'OT de Saint-Pée-sur-Nivelle, 05 59 54 11 69.

Sare (64310)

- **Voir GR®10**

Tableaux des ressources



Temps	RESSOURCES ►	Pages										
	▼ LOCALITÉS											
	HENDAYE	29		•	•	•	•	•	•	•	•	•
2h10	BIRIATOU	33		•				•	•			
2h15	COL D'IBARDIN	33	•				•	•	•			
1h	VENTA D'INZOLA	35					•					
1h15	OLHETTE	35	•	•		•		•				
3h05	SARE	37	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
3h10	AÏNHOA	41	•	•		•	•	•	•			
3h15	COL DES VEAUX (FRANCE)	43	•					•	•			
0h	COL DES VEAUX (ESPAGNE)	43	•					•				
3h30	BIDARRAY	45	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
4h20	QUARTIER D'URDOS (hors GR® à 1 h 30)	49		•				•	•			
3h50	SAINT-ÉTIENNE-DE-BAÏGORRY	49	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
5h40	LASSE	53		•				•	•			
0h45	SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT	55	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
3h55	ESTÉRENÇUBY	57	•	•				•				
1h15	KASKOLETA	57	•					•				
5h40	CHALET PEDRO	61						•				
2h15	COL BAGARGIAK (CHALET D'IRATY)	63	•			•	•	•	•			

Règlementation du Parc national

Le cœur du Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une réglementation qui relève d'un code de bonne conduite.



- **Pas de chien** ; même tenu en laisse pour la tranquillité des animaux sauvages et domestiques.

- **Ni cueillette, ni prélèvement** : animaux, plantes, minéraux et fossiles appartiennent au paysage.



- **Pas d'arme** : ici tous les animaux sont protégés.

- **Pas de déchets**, pour conserver la nature propre.



- **Pas de feu**, pour éviter incendies et dégradations du sol.

- **Pas de camping**, pour préserver la beauté des sites et éviter les pollutions.



- **Bivouac réglementé**, autorisé à plus d'une heure de marche des limites du parc ou d'un accès routier. Tolérance 19 h - 9 h.

- **Pas de véhicule, ni V.T.T.**, cet espace se découvre à pied, circulation interdite en dehors des voies autorisées.



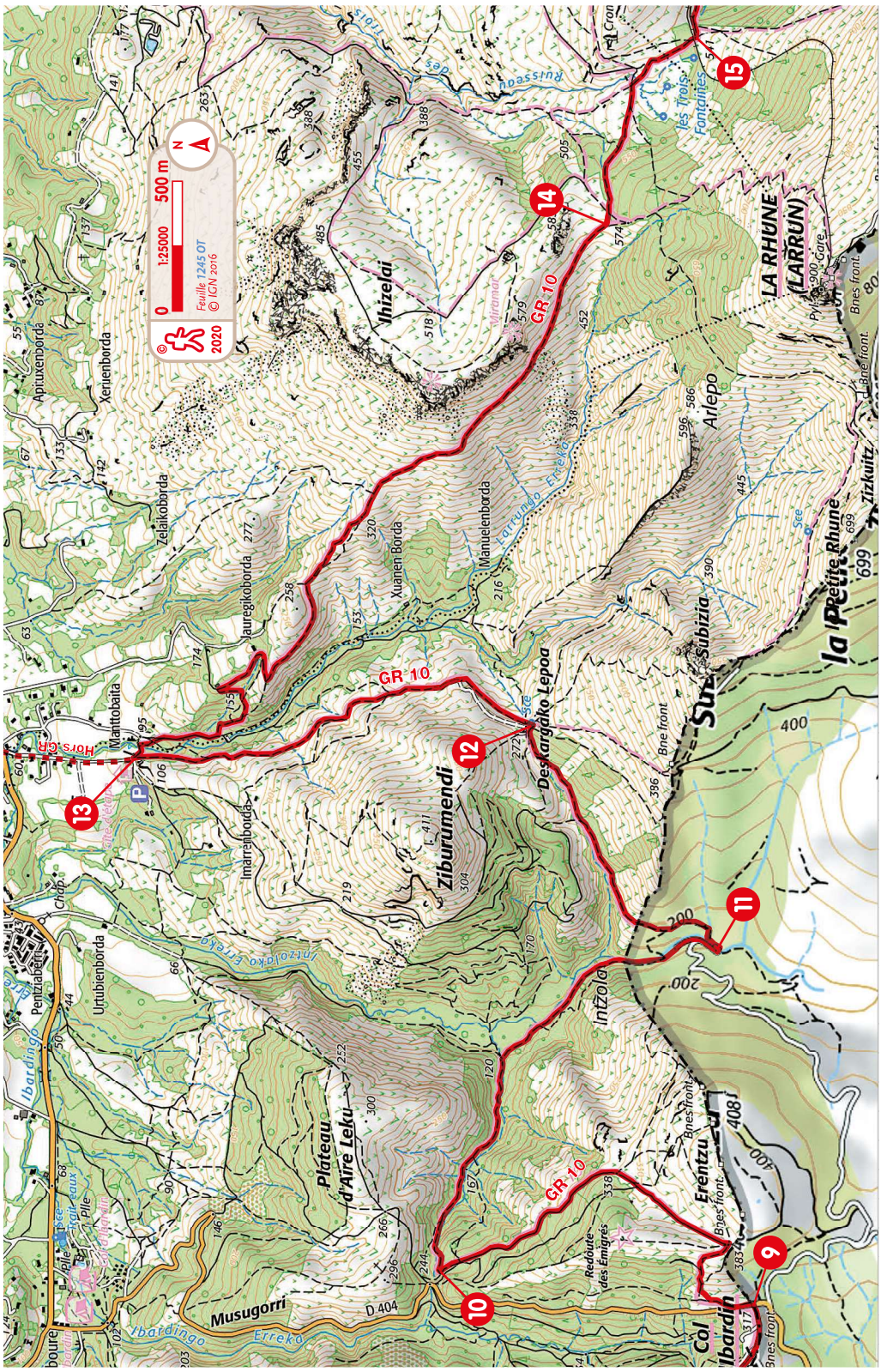
- **Ni bruit, ni dérangement**, pour la quiétude de tous.

- **Survol non motorisé réglementé**.

La réglementation, affichée dans les Maisons du Parc national, fixe un certain nombre d'interdictions que les garde-moniteurs sont chargés de faire respecter. Ceux-ci sont habilités à délivrer des contraventions ou des procès-verbaux.

Les règles qu'elle établit font appel au bon sens, à un élémentaire respect de la nature et de ceux qui la fréquentent.

Parc national des Pyrénées
2, rue du 4-Septembre, 65000 Tarbes, tél. 05 62 54 16 40
site internet : www.parc-pyrenees.com



10 Descendre dans le vallon boisé à l'est en longeant le ruisseau. Franchir le cours d'eau et le suivre sud-est jusqu'à la borne frontière n° 18 ([le GR® 10 entre en Espagne](#)). Continuer sur 400 m vers la venta d'Inzola (115 m).

De la venta d'Inzola à Olhette

1 h 15 

À la venta d'Inzola >

11 20 m avant la venta d'Inzola, franchir la passerelle et monter par le chemin en face. Il vire à droite (sud-est), à gauche ([le GR® 10 quitte l'Espagne](#)) et s'élève en rive gauche du vallon boisé pour atteindre le col du Descargahandiko Lepoa (273 m).

12 Suivre le sentier en balcon et, après la barrière, gagner l'entrée d'Olhette (100 m).

D'Olhette au col des Trois-Fontaines

1 h 30 

À Olhette >

13 Ne pas entrer dans Olhette, mais tourner deux fois à droite puis traverser un parking en sous-bois pour remonter au sud la rive droite du torrent Larrungo Erreka. Obliquer au sud-est pour contourner un piton. Le sentier longe les rochers Miramar et atteint le col des Trois-Fontaines (563 m).

> À 300 m au nord, petit refuge où l'abri est permis, mais pas le campement.

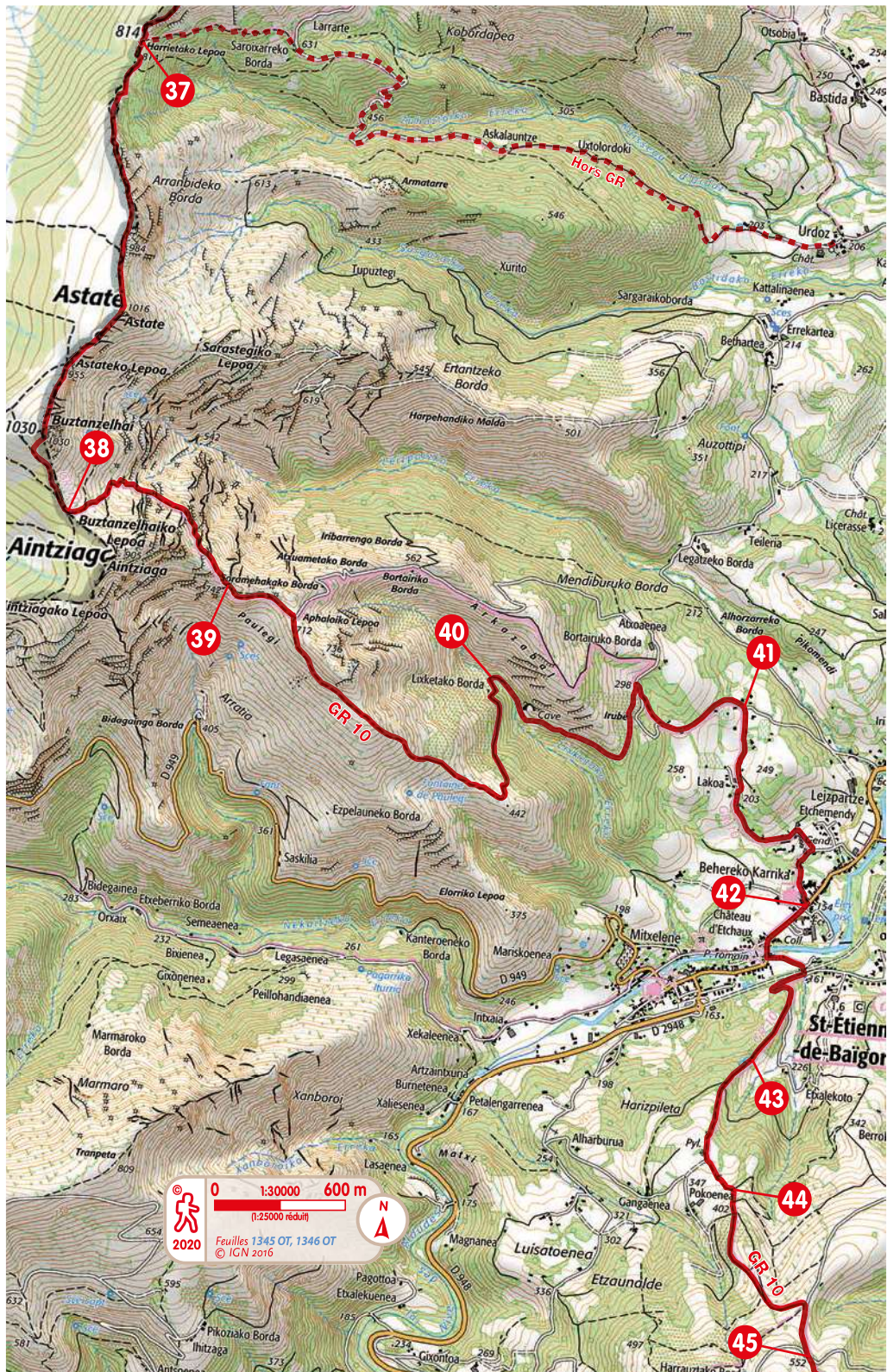
Du col des Trois-Fontaines à la voie du train de la Rhune

20 min 

14 Au col des Trois-Fontaines, continuer par le sentier (est) en laissant à gauche une zone marécageuse puis à droite une tourbière ( > **bien suivre le balisage pour éviter de descendre à gauche sur Ascain**). Enjamber le ruisseau puis remonter de quelques mètres et gagner un bosquet de conifères situés à l'est, près de la voie du train de la Rhune (543 m).

MASSIF DE LA RHUNE /
PHOTO C. DE F.



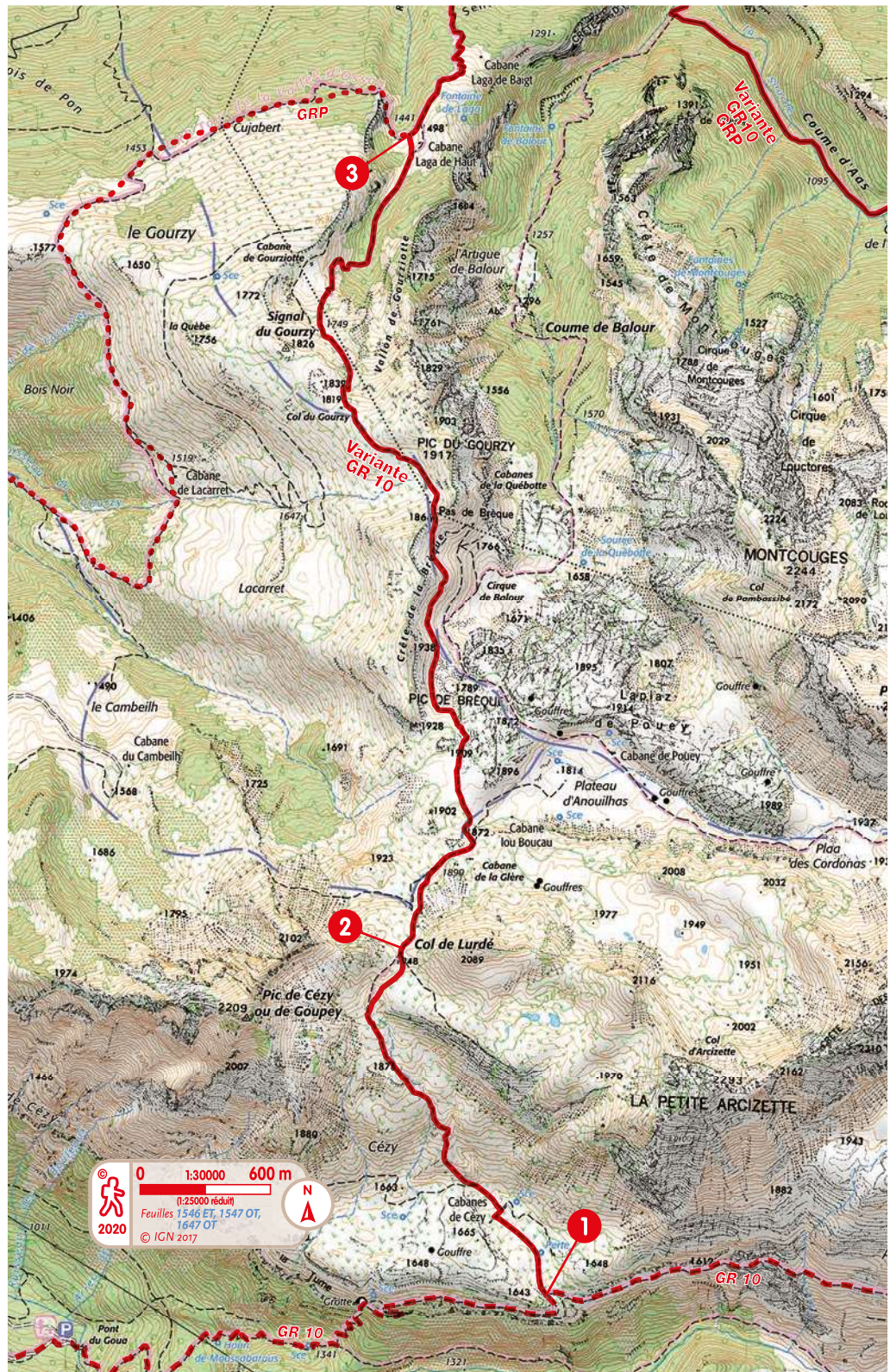


11



11

11



© 2020
0 1:30000 600 m
(1:25000 réduit)
Feuilles 1546 ET, 1547 OT,
1647 OT
© IGN 2017



Des cabanes de Cézy à Gourette

Des cabanes de Cézy au col de Lurdé

1 h 15



1 Au carrefour (1 620 m), quitter le GR® 10 vers la gauche et passer entre les cabanes de Cézy (1 620 m). S'élever dans les pâturages direction générale nord-ouest jusqu'au col de Lurdé (1 948 m).

> Jonction avec une variante du GR® de Pays *Tour de la vallée d'Ossau*.

Du col de Lurdé à la cabane Laga-de-Haut

1 h 45



2 Se diriger vers le nord-est puis continuer à flanc vers le nord, franchir le Pas de Brèque (1 866 m) et descendre vers le nord-ouest pour atteindre le col du Gourzy (1 819 m). Passer à droite d'une butte et, 100 m avant une ruine, virer à droite, dévaler la pente en serpentant et parcourir le fond d'un vallon au bout duquel on atteint la cabane Laga-de-Haut.

> Jonction avec le GR® de Pays *Tour de la vallée d'Ossau*. Parcours commun avec la variante du GR® 10 jusqu'à Gourette.

ENVIRONNEMENT

VALLÉE D'OSSAU : LES RESSOURCES HYDROÉLECTRIQUES ET LE PETIT TRAIN D'ARTOUSTE

En tirant profit de l'eau, ressource naturelle propre, la Compagnie des Chemins de fer du Midi écrit le début de l'histoire du chemin de fer électrique, de l'électrification des villes et du développement industriel du Grand Sud-Ouest.

En vallée d'Ossau, pour faciliter les travaux de construction du barrage d'Artouste, la compagnie crée, en 1920, une voie de chemin de fer de chantier en voie étroite de 50 cm, sur 11 km, entre 1 900 et 2 000 m d'altitude. Le train franchit dès le départ un tunnel de 375 m de long. Le lieu de départ de cette voie ferrée, Sagette, est relié à la vallée par un téléphérique partant, à l'époque, de la centrale d'Artouste. Pendant huit années, le train d'Artouste achemine hommes, matériels, combustibles et matériaux au pied du chantier. Les travaux terminés, la Compagnie du Midi décide de déposer la voie, oubliant qu'il faut accéder au barrage pour assurer la maintenance. Après avoir utilisé des mulets pour transporter de lourdes pièces, la Compagnie du Midi fait reposer les rails. En 1932, le Conseil

général du département, souhaitant développer le tourisme, soumet à la Compagnie des Chemins de fer du Midi l'idée d'exploiter ce petit train à des fins touristiques et la préfecture donne son accord à l'ouverture au public du domaine d'Artouste.

Aujourd'hui, ce petit train, réputé le plus haut d'Europe, est composé de six wagons d'une capacité de douze visiteurs chacun, soit un total de 72 passagers. La gare de départ est accessible grâce à la télécabine qui prend son départ à Fabrèges. Chaque train met 50 minutes pour effectuer son parcours aller, offrant aux passagers une vue unique sur la vallée du Soussouéou et les sommets environnants. Attraction touristique majeure de la vallée, il est également toujours utilisé pour la maintenance des barrages.

Quant au barrage d'Artouste, géré par la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) depuis 1992, il retient un volume d'eau de 24 millions de mètres cube et produit de l'électricité pour tous les habitants de la Vallée d'Ossau.



Infos pratiques

Les temps de marche

Les temps de marche indiqués dans ce guide sont indicatifs. Ils correspondent à une marche effective d'un marcheur moyen. Attention ! Les pauses et les arrêts ne sont pas comptés. Le rythme de marche est calculé sur la base de 4 km à l'heure. En montagne, celui-ci est calculé sur une base de 300 m de dénivellée en montée et de 400 à 500 m de dénivellée en descente à l'heure. Chacun adaptera son rythme de marche selon sa forme physique, la météo, le poids du sac, etc.

Assurances

Le randonneur parcourt l'itinéraire décrit, qui utilise le plus souvent des voies publiques, sous sa propre responsabilité. Il reste seul responsable, non seulement des accidents dont il pourrait être victime, mais aussi des dommages qu'il pourrait causer à autrui tels feux de forêts, pollutions, dégradations, etc. Certains itinéraires utilisent des voies privées : le passage n'a été autorisé par le propriétaire que pour la randonnée pédestre.

Le randonneur a intérêt à être bien assuré. La Fédération et ses associations délivrent une licence ou un Randopass® incluant une assurance adaptée.

S'équiper

Pour partir à pied plusieurs jours dans la nature, mieux vaut emporter un minimum d'équipement :

- des vêtements de randonnée adaptés à tous les temps (vent, froid, orage, pluie, neige, chaleur, etc.) ;
- des chaussures de marche adaptées au terrain et à vos pieds ;
- un sac à dos ;
- des bâtons de marche ;
- un sac et un drap de couchage pour certains gîtes d'étape ou refuges qui ne fournissent pas le nécessaire ou si vous campez. N'oubliez pas de demander lors de votre réservation.
- des accessoires indispensables (gourde, couteau, pharmacie, lampe de poche, boussole, grand sac poubelle pour protéger le sac à dos, chapeau,

Modifications d'itinéraires

Depuis l'édition de ce topo-guide, les itinéraires décrits ont peut-être subi des modifications rendues nécessaires par l'exploitation agricole ou forestière, le remembrement, les travaux routiers, etc. Il faut alors suivre le nouvel itinéraire balisé.

Ces modifications, quand elles ont une certaine importance, sont disponibles, sur demande, au Centre d'information de la Fédération française de la randonnée pédestre (voir « Adresses utiles ») ou sur le site internet : www.ffrandonnee.fr

Les renseignements fournis dans ce topo-guide, exacts au moment de l'édition de l'ouvrage, ainsi que les balisages n'ont qu'une valeur indicative et n'engagent en aucune manière la responsabilité de la Fédération française de la randonnée pédestre. Ils n'ont pour objet que de permettre au randonneur de trouver plus aisément son chemin et de suggérer un itinéraire intéressant.

C'est au randonneur d'apprécier si ses capacités physiques et les conditions du moment (intempéries, état du sol...) lui permettent d'entreprendre la randonnée, et de prendre les précautions correspondant aux circonstances.

bonnet, gants, lunettes de soleil et crème solaire, papier toilette, couverture de survie, carte ou topo-guide et altimètre). Plus votre sac sera léger, plus votre randonnée sera agréable.

S'alimenter

Penser à se munir d'aliments énergétiques riches en protéines, glucides et fructose, tels que des barres de céréales, pâtes de fruits, fruits secs. Le chocolat est également un bon aliment énergétique, mais il présente l'inconvénient de fondre à l'intérieur du sac. Penser aussi à boire abondamment, mais attention à ne pas prendre n'importe quelle eau en milieu naturel. Se munir dans ce cas de pastilles purificatrices.



Réalisation

✓ Le GR® 10 d'Hendaye à La Pierre-Saint-Martin a été initialement reconnu par le bureau de Biarritz du Touring Club de France. Dès 1963, des reconnaissances avaient été entreprises dans les vallées d'Aspe et d'Ossau sous la direction du délégué départemental, Dominique Jacquelin. Les acteurs sur le terrain furent Roger Bernadou, président du SCOVA, Patrice Bourdeu-d'Aguerre, Jean Marrimpouey, Jean Verdenal et G. Louyat. En 1968, Charles Etchepare accompagna l'équipe de Georges Véron sur cette première partie de la future traversée des Pyrénées. En 1996, dans le cadre du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées), la rénovation de l'itinéraire a été réalisée par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

✓ Le tracé du GR® 8 a été ébauché en 1988 après deux premières tentatives, tout d'abord celle d'Henri Perrier le long de l'océan, puis celle d'Henri Milou dans le Pays basque intérieur. Toutes les deux ont évolué vers l'itinéraire actuel qui, passant par Cambo-les-Bains, rejoint le GR® 10 à Sare. Son homologation date de 1994.

✓ La présente édition a été réalisée par la commission sentiers et itinéraires du Comité départemental de la randonnée pédestre des Pyrénées-Atlantiques : Patrice Bellanger, André Berrotte, Chantal de Faveri, Philippe Voute, Gérard Dupui-Gourceaud, Didier Filipowiak, et avec la collaboration de Pierre Grand, Véronique Bartassot, Audrey Rémy, Charlotte Pince et celle du Comité départemental de la randonnée pédestre des Hautes-Pyrénées.

✓ Les textes thématiques ont été rédigés par Louis Laborde-Balen (pour le texte « Découvrir les Pyrénées Occidentales » des pages 21-24, le texte « Découvrir le sentier GR® 8 » des pages 114-115, et les textes thématiques des pages 51 et 53), Anne-Marie Minvielle, André Berrotte et Chantal de Faveri.

✓ Les photographies sont de : Chantal de Faveri (C. de F.), Patrice Bellanger (P.B.), N. Iladoy (N.I.), P. Laplace (P.L.), Hendaye Tourisme (H.T.), J.-P. Gaillard (J.-P.G.), D.R. (D.R.), G. Dubasque (G.D.), Marie-France Helaers (M.-F.H.), V. Gatel (V.G.), Philippe Voute (P.V.), Office de Tourisme de Sare (OT Sare), CDT 64 et Parc national des Pyrénées avec Ch. Verdier (PNP/C.V.), E. Sailler (PNP/E.S.), Comité départemental de la randonnée pédestre des Pyrénées-Atlantiques (C64), Marc Girard (M.G.), Gérard Puyfages (G.P.), Alain Clotes (A.C.), André Berrotte (A.B.), Didier Filipowiak (D.F.) et J.-P. Crampe (PNP/J.-P.C.).

✓ Les dessins sont de Pascal Robin (P.R.).

✓ Responsable de la production éditoriale : Isabelle Lethiec. Développement et suivi des collectivités territoriales : Patrice Souc, Sabine Guisguillert. Secrétariat d'édition : Émeline Leduc, Marie Fourmaux, Séverine Chesseboeuf. Cartographie, SIG et couverture : Olivier Cariot, Frédéric Luc, Jérôme Pointeau. Mise en page et suivi de fabrication : Jérôme Bazin, Auriane Dupont. Lecture et corrections : Nadine Vincent, Philippe Lambert, Didier Babin, Christine Pousse, Michèle Rumeau, Pierre-Louis Durand, Éric Chesney. Création maquette et design couverture : MediaSarbacane.

Les itinéraires de randonnée pédestre connus sous le nom de « GR », jalonnés de marque blanc-rouge, sont une création de la FFRandonnée. Ils sont protégés au titre du code de la propriété intellectuelle. Les marques utilisées sont déposées à l'INPI. Nul ne peut en disposer sans une autorisation expresse. Sentier de Grande Randonnée, Randocitadines, Les Environs de... à pied, Sentiers des Patrimoines, Week-ends Rando, sont des marques déposées, ainsi que les marques de couleur blanc-rouge et jaune-rouge. Les extraits de cartes figurant dans cet ouvrage sont la propriété de l'Institut géographique national. Toute reproduction est soumise à l'autorisation de ce dernier.